

faites au service *Marine* pendant le mois d'août 1870, et qui se répartit comme suit :

	EXERCICE 1870.	
	FR.	C.
Chapitre IV.....	61,699	64
— V.....	7,709	14
— VI.....	329	30
— VIII.....	145	50
— IX.....	20,923	33
— X.....	903	30
— XI.....	12,305	84
— XII.....	412	54
— XVII.....	52	20
— XVIII.....	2,236	11
TOTAL.....	106,717	40

Le trésorier morcèlera l'émission en autant de coupures qu'il sera utile pour la facilité du placement.

ART. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 30 septembre 1870.

Signé : DE JOUSLARD.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur p.i.,

Signé : F. LATOUCHE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

N° 246. — Par ordre de M. le procureur impérial, chef du service judiciaire, en date du 1^{er} septembre 1870, le mutoi Ruapou a été nommé planton du greffe et des tribunaux.

N° 247. — Par ordre de M. l'Ordonnateur *p.i.* en date du 10 septembre 1870, approuvé par M. le Commandant Commissaire Impérial, le sieur Jonard, caporal fourrier en congé sans solde, a été employé en qualité d'écrivain auxiliaire au magasin du matériel de la marine.

N° 248. — Par ordre de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 23 septembre 1870 :

L'indigène Vaitua a Matai, mutoi à cheval du district de Mataiea, est nommé caporal mutoi, en remplacement de Teiho a Farepora, cassé pour inconduite et négligence dans l'exercice de ses fonctions ;